



---

## **DELIBERATION N°97/2022/CACL**

DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 9H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **CHOIX DE LA MOTORISATION POUR LES BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE.**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 28  
Nombre de Procuration : 7  
Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre de suffrages exprimés : 35  
Vote : 35  
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIU – CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Nestor GOVINDIN (Visio) – Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Kenny CHEN-TUNG → **Procuration** à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA → **Procuration** à Serge SMOCK – Corinne SIGER → **Procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO – Chester LEONCE – Serge FELIX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Rolande SILEBER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Transports ;

**Vu** la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° R03-2020-09-18-001 en date du 21 septembre 2020 portant déclaration d'utilité publique le projet d'aménagement du TCSP par la CACL sur le territoire de la commune de Cayenne ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° R03-2020-09-29-003 en date du 29 septembre 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement d'un réseau de transport en commun en site propre (TCSP) de l'agglomération du centre littoral ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que la CACL construit actuellement, par l'intermédiaire d'un marché de partenariat conclu le 19 décembre 2019 avec la société IBYS, deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi qu'un centre de remisage et de maintenance (CRM) ; Que la mise à disposition de cette infrastructure est prévue pour fin 2023 avec une période de marche à blanc début 2024 avant début de l'exploitation commerciale ;

**Considérant** dès lors, que la CACL a souhaité avec l'appui de ses assistants à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financier, réaliser une étude comparative des technologies possibles pour la motorisation des véhicules ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance les 22 et 29 avril 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 25 avril 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 27 avril 2022 ;

**Entendu** le **Rapport N°97/2022/CACL** relatif au choix de la motorisation du BHNS ;

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N°97/2022/CACL** relatif au choix de la motorisation du BHNS ;

**PREND ACTE** que le choix de la motorisation hybride initialement envisagé par la CACL doit être revu étant donné que ce type de matériel n'est plus fabriqué ;

**DETERMINE** les options technologiques possibles suivantes pour l'acquisition de 14 BHNS :

- Diesel, conforme à la norme Euro VI
- Electrique, avec recharge en ligne.

**APPROUVE** le recours au crédit-bail pour procéder à l'acquisition des BHNS ;

**AUTORISE** le Président à procéder au lancement des consultations nécessaires en conformité avec les règles de la commande publique ;

**AUTORISE** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 29 avril 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**